



Compte rendu de la réunion du comité de quartier Longdoz le 15 janvier 2019

Présents :

- Le président Olivier Dheur
- M Brichard, J Samar, M Block, JH Renard, M Deckers, Y Dirick, A Marneffe, M Gerard, AM Esquenet, JC Coumans, N Streel, M Dupont, MC Gengoux, F Ovar, P Clotuche, René-Marc Grayet.

Invités :

Arnaud Houben, René Rivoux et Pascal Ligot, représentants le commissariat du Longdoz

Excusés :

Murielle Geurts, Charles Bougard, Lou Pipers

Secrétaire faisant fonction :

Marie-Christine Gengoux

Ordre du jour : Sécurité, Propreté, Projet de l'Espace Palmolive

Securité- Propreté

1. Sécurité

Tout d'abord, concernant la sécurité sur les quais de la Dérivation, les représentants de la police présents nous ont signalé que cela ne dépendait pas de la ville mais du SPW, cependant des radars avec flash de franchissement de limite sont envisagés, leur installation ne dépendant pas du commissariat, ils ne peuvent toutefois pas en donner une date précise.

Le problème du carrefour dangereux de la rue d'Harscamp a été partiellement réglé par le placement de potelets, empêchant le stationnement sauvage, mais cela ne freine malheureusement pas l'incivilité de certains conducteurs qui continuent à se garer au plus près des potelets de sécurité, des procès verbaux sont dressés régulièrement.

Les mêmes potelets ont aussi été placés sur le site du terminus des bus 4 rue Natalis, en vue d'empêcher également le stationnement sauvage à cet endroit, il semblerait que cela porte ses fruits.

Une habitante du quai Churchill a soulevé le problème concernant le stationnement sur le quai, il apparaît que des conducteurs se garent régulièrement devant les garages des riverains, du moins en

empiétant sur l'espace réglementaire de ceux-ci, et il est souvent difficile de sortir du garage sans égratigner les carrosseries, n'y aurait-il pas moyen de placer des lignes blanches délimitant ces emplacements, afin que cela soit bien clair pour tous ?

D'autres personnes relèvent le fait que régulièrement les emplacements destinés aux riverains sont squattés par des personnes ne possédant pas la vignette riverain, et se demandent ce qu'ils peuvent faire. Il nous a été répondu par le représentant de l'ordre que , à moins d'être de la police, il nous est interdit d'apposer un avertissement quelconque sur le pare brise d'un contrevenant.

Le remorquage par dépanneuse des véhicules non autorisés est également interdit par la loi sur des emplacements riverains, la seule possibilité est l'amende.

Il nous a été signalé qu'une campagne d'avertissement, suivie d'amendes a été récemment instaurée, cependant, le manque de personnel limite ce genre d'action.

Cependant, comme nous l'explique Mr Rivoux, il s'agit bien souvent de véhicules étrangers à la ville de Liège, voire même à la Belgique, résultat du phénomène du « tourisme commercial » selon ses dires, ce qui induit que les véhicules en infraction ne sont pas le fait de personnes résidant dans le quartier et que cela ne les impacte guère.

Il a également relevé la nécessité d'installer des parkings extérieurs au quartier pour les personnes y travaillant, car vu le nombre élevé d'emplacements riverains dans celui-ci, le nombre d'emplacements pour les non-riverains est fortement réduit.

Monsieur Rivoux nous a parlé de l'arrivée prochaine de véhicules lents porteurs de caméras embarquées qui sillonneront le quartier et photographieront les plaques des véhicules en infraction, tout cela sera nettement plus rapide que le système actuel.

Une campagne d'information via tracts dans les boîtes aux lettres, spots sur RTC etc.. sera mise en place avant l'application du système.

Un des participants a suggéré de placer des spots sur le menu déroulant des abribus Decaux, rappelant aux usagers qu'il existe un parking à la Médiacité, ceci pour leur éviter des amendes lorsqu'ils sont garés sur des emplacements riverains.

D'autres questions fusèrent :

- Quid des feux de signalisation inopérionnels dans le quartier ?
- Quid des camions circulant quai de la Dérivation ?

Les représentants de la police nous ont répondu qu'ils sont au courant, mais que ce n'est pas de leur ressort de réorganiser les feux de signalisation, quant au camions, il est légitime de devoir laisser circuler les camions de livraison, il est impossible de vérifier tous les camions quant à savoir si ils circulent pour livraison dans le quartier ou autre.

2. Propreté

Le problème de la propreté et de l'accessibilité sur les trottoirs du quartier, notamment et principalement rue Gretry a été abordé. Il appert que la superette Khamaran qui empiète fortement sur le trottoir a reçu l'autorisation de pouvoir exposer ses marchandises, ce qui s'appelle « la pomme », donc on n'y peut rien changer.

Concernant les poubelles encombrant la voie publique devant Délices & Saveurs, la police a envoyé un avis au gérant, on attend la suite ?

3. Aménagement de l'espace Palmolive

Pénélope, habitant rue Lairesse souligne le fait que les voitures roulent souvent très vite dans cette rue, et a souvent peur pour les enfants qui la parcourent, qu'en sera-t-il si l'on y installe des jeux d'enfants ? il faudra absolument clôturer le parc pour éviter des accidents.

Elle soulève la question de casses-vitesse à y installer, mais ce n'est pas possible répond l'inspecteur car des bus passent dans cette rue et de plus, l'espace de passage y est assez restreint.

La question de caméras de surveillance est également soulevée par de nombreuses personnes, cependant il apparaît que cette solution est loin d'être idéale, en effet, on ne peut garder les images caméras que pendant 30 jours, elles ne peuvent être dirigées vers la rue, pour le respect de la vie privée.

De plus, il est interdit de se servir de ces images sauf si elles ont inopinément filmé une infraction, idem pour le dépôt clandestin d'immondices.

Question de Fanny Ouart, du service proximité de la ville de Liège, aux représentants du commissariat de police du Longdoz :

Que pensez-vous du projet Palmolive, et qu'aimeriez-vous voir sur cette friche ?

Monsieur Rivoux est tout à fait d'accord que cet espace puisse devenir un espace convivial, cependant il soulève la question « que faire pour que ce terrain ne devienne un chancre à la merci des toxicomanes du quartier ? »

(Comme le souligne le président, toutes ces incivilités proviennent d'un manque de répression)

Les réponses sont nombreuses : passages réguliers de membres du comité de quartier, clôture pouvant être fermée la nuit, éclairage se déclenchant au passage, chalet pouvant accueillir nos réunions, et/ou école de devoirs et autres activités, espace bien dégagé, bien éclairé etc.

Olivier nous fait part du fait qu'il a contacté Mr Didier Melin pour la création d'un roll up reprenant les infos du projet de la création d'un espace dédié aux loisirs sur l'emplacement de l'actuel site Palmolive.

Une boîte à idées est suggérée, ainsi qu'un panneau didactique, Fanny se charge de ce projet de consultation de la population.

Un monsieur pose alors une question sur le rôle des gardiens de la paix, ces personnes toutes de mauve vêtues qui déambulent dans le quartier et que l'on voit principalement à la sortie des écoles.

La réponse de l'inspecteur est celle-ci :

- aider le citoyen
- renseigner
- collaborer avec le commissariat
- circuler afin de repérer les éventuels soucis sur la voie publique
- aider à la circulation aux sorties d'école

- signaler les nuisances publiques (dépôts clandestins d'immondices etc)

Une dame soulève la question relative à l'éventuelle mosquée rue Ansiaux, il lui a été répondu qu'une autorisation de création d'un « atelier » a été donnée par l'urbanisme, qui parait-il était dans l'impossibilité de refuser.

Le représentant de la police nous informe qu'il faut donc attendre que cet « atelier » soit terminé afin de pouvoir éventuellement faire constater que ce n'en est pas un, et qu'il s'agit en fait d'une mosquée déguisée.

Ceci clôture notre séance, Olivier nous fait part du contenu des prochaines :

1) En février nous aurons comme invitée Mme Coumanne qui nous proposera une soirée d'information sur

- les aides financières en matière d'énergie et rénovation
- les services proposés par la Maison de l'Habitat
- une information générale sur la thermographie aérienne de la Ville
- une information générale sur les résultats de cette thermographie pour le quartier, croisés avec les chiffres de consommation (électricité / gaz) de RESA, dans le but d'informer les citoyens sur l'état de leur toiture mais bien plus de les amener à réfléchir à leurs consommations. Cette action s'inscrit dans le cadre du projet européenne CAN ([Climate Active Neighbourhood](#))
- les modalités pratiques pour les rdv individuels si les citoyens souhaitent obtenir l'image thermique de leur logement.

2) En mars, ce sera l'assemblée générale avec la présentation des comptes, donc pas d'invités.

3) Un des prochains invités suggérés pourrait être le gérant de la Boverie/ M. Gilles Foret/ une personne de la Villa consulaire/ un représentant de M. Di Antonio.

Notre prochaine séance aura lieu le mardi 19 février 2019 à 19h30, au 38 rue Villette, car le local habituel sera occupé pour les inscriptions à St Louis.

Nous nous réjouissons déjà de vous y revoir nombreux

Olivier Dheur
Président